

## **IPBES/4/5 : Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la cinquième session de la Plénière**

*La Plénière,*

1. *Demande* au Bureau d'examiner l'ordre du jour provisoire, les dates et le lieu de la cinquième session de la Plénière;
  2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'organiser la cinquième session de la Plénière et d'inviter les membres et observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de la session.
-